

Livres et revues

Nous avons reçu à la Rédaction une magnifique plaquette intitulée « Pentadécanolide » dont les auteurs sont MM. G.-J. Beets et H. Van D. Dool, des Etablissements Polak et Schwarz, d'Hilversum (Hollande).

**

Nous signalons à nos lecteurs la parution d'un nouvel organe, consacré à la Cosmétologie : *Kosmetikerinnen Fachzeitung*. Cette revue est l'organe officiel de l'Association allemande des Cosméticiennes.

Elle est éditée à Baden-Baden.

**

Un nouvel hebdomadaire *Paris-Comœdia* vient de naître. C'est M. Jacques Chabannes, ancien directeur-fondateur d'*Opéra*, qui est directeur de ce journal avec comme directeur-adjoint, M. L'Hoir, comme secrétaire général, M. Christian de Rollepot, et comme administrateur, M. Séverin-Colbert. M. Jacques Chabannes assure lui-même la chronique théâtrale et dirige un « Comité de rédaction » qui comprend notamment : M. Caillet, chef des informations, M. Pierre Brive pour la chronique des chansons, M. Michel Droit pour la télévision, M. Raymond Lyon pour les disques, M. Marcel Landowski pour la chronique musicale, Mlle Françoise Holbane pour le cinéma et M. Lucien François pour la mode.

Paris-Comœdia est particulièrement destiné aux professionnels du spectacle qu'il se propose d'informer et de défendre. Il comporte peu de grands articles, mais surtout des nouvelles et informations concernant toutes les branches de l'activité des spectacles et de la musique : théâtres, ballets, cinéma, radio, télévision, concerts, disques.

**

Thym, Marjolaine et Serpolet

Le Thym, la Marjolaine avec le Serpolet

Forment un odorant et joli triolet,

Un peu rose, un peu violet,

Auquel, sans déroger, peut s'adjoindre la Menthe,
Qu'elle soit des ruisseaux, des jardins ou des champs.

Avec eux, la toux part et l'appétit augmente.

Tous quatre, à qui mélangé mêlé, chassent les gaz méchants

Le Thym, le Serpolet avec la Marjolaine

Donnent aux mets bon goût, aux mangeurs bonne haleine.

Thym, Marjolaine et Serpolet

Font un gentil triolet.

(Le bon hercier pour la meilleure amie,
par un jardinier du Parnasse).

**

continentale, dont le directeur était son oncle.

Après son service militaire, qu'il fit en 1885, il entra à la Parfumerie Médicis. Il changea ce poste, en 1890, contre celui de directeur technique à la Parfumerie Montpellier. En 1895, il entre comme directeur technique à la Société Biette, à Nantes, où il crée une section de Parfumerie et de Savons de toilette. Il revint ensuite auprès de son père, à Roubaix, où il le remplaça comme chef de fabrication.

A partir de 1905, il change d'orientation. Il devient le représentant de la Maison Muhlethaler de Nyon. Pendant la guerre de 1914-1918, il assura en même temps que le poste de représentant celui de chef de fabrication à la Parfumerie Cottan.

En 1919, il quitte la Maison Muhlethaler et participe, en 1920, à la fondation des Etablissements Soprano dont il resta le représentant pendant trente et un ans jusqu'à sa mort.

Caractère foncièrement droit, aimable et ne refusant aucun service, Georges Dussaut ne laisse que des regrets.

Industrie de la Parfumerie adresse à sa veuve, Mme Georges Dussaut, et à sa famille ses condoléances les plus émus.

**

Nous apprenons le décès de Mme Marcel Lamy, épouse de M. Marcel Lamy, Président de la Fédération Nationale de la Coiffure, Secrétaire de la Fédération Internationale et Directeur de la revue *L'Officiel de la Coiffure*.

Mme Marcel Lamy était pour son mari une aide de haute valeur dans la tâche considérable qu'il assumait à la tête de la Fédération Nationale de la Coiffure.

TEXTE OFFICIEL

Ministère des Finances et des Affaires Économiques

Décret n° 52-1363, du 22 décembre 1952, exonérant de la taxe intérieure de consommation divers produits du pétrole destinés à la fabrication de produits chimiques de synthèse.

En vertu de ce décret publié au *Journal Officiel* du 24 décembre 1952 sont exonérés de la taxe intérieure de consommation, instituée à l'article 265 du code des douanes, les hydrocarbures répondant aux spécifications douanières des gaz de pétrole (propane et butane commerciaux) (n° 333 du tarif des douanes), des essences de pétrole autres (n° 334 A du tarif des douanes) et des autres produits du pétrole (n° 340 B du tarif des douanes) lorsqu'ils sont destinés à servir de matière première dans la fabrication des produits chimiques de synthèse suivants : monoalcools acycliques saturés et leurs dérivés halogénés, sulfonés, nitrés, alcools gras en C₆ et au-dessus.

Les résidus obtenus au cours de la fabrication sont, lorsqu'ils répondent aux caractéristiques d'un produit pétrolier visé à l'article 265 du code des douanes, soumis au paiement de la taxe intérieure ou réintégrés dans un entrepôt ou une raffinerie de pétrole exercée par le service des douanes.

Les industriels intéressés doivent, au préalable, adresser une demande au Directeur général des douanes et droits indirects.

DANS LE MONDE DE LA PARFUMERIE



Le 24 septembre 1952 décédait, dans sa quatre-vingt-sixième année, à Paris, M. Georges Dussaut, doyen des parfumeurs français et Président d'Honneur de l'A.V.E.M.P.A.

Après avoir terminé ses études, il entra en 1880, à la Parfumerie et Savonnerie du Congo, Victor Vaissier, à Roubaix, où son père était chef de fabrication.

En 1882, il devient chef de fabrication à la Savonnerie